

DELIBERATION n° 2024 / 15 - COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET ASSAINISSEMENT

Séance du 29 mars 2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Michel PASCAL doyen du Conseil (M. Serge NOUGIER, Maire étant sorti), délibérant sur le compte administratif du budget assainissement de l'exercice 2023 dressé par M. Serge NOUGIER en sa qualité de Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et la décision modificative qui s'y rattache

Nombre de membres en exercice :

11

Nombre de membres présents :

6

Nombre de suffrages exprimés :

7

Date de convocation : 25 mars 2024

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

ADMINISTRATIF

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Depenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Depenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Depenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		38 245,83		94 703,13		132 948,96
Opérations de l'exercice	21 645,88	22 993,08	26 240,15	9 922,09	47 886,03	32 915,17
TOTAUX	21 645,88	61 238,91	26 240,15	104 625,22	47 886,03	165 864,13
Résultats de clôture		39 593,03		78 385,07		117 978,10
Restes à réaliser				6 878,00	-	6 878,00
TOTAUX CUMULES	21 645,88	61 238,91	26 240,15	111 503,22	47 886,03	172 742,13
RESULTATS DEFINITIFS		39 593,03		85 263,07		124 856,10



3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations : MM. TRICHARD, RIGAUDEAU (pour lui-même et pour pouvoir), LEURS, REBEYRAT, PASCAL, Mme GIRAUD

ADOpte A L'UNANIMITÉ

voix pour 7

voix contre 0

abstention 0

Pour expédition conforme,

Michel PASCAL

